EquiLiberté Info

Fédération Nationale des Randonneurs Equestres

Un fil conducteur
Edito
EquiLiberté 86

Direction St-Aigulin
La Charente-Maritime vous attend

À cheval à travers
Les haltes équestres
L'ATPV en Argentine

Contrat verbal
Délai de préavis

Dernières nouvelles
IGN
Détention des équidés

Assurez-vous
Rassurez-vous

N°24 . Mars 2016

Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

Edito

L'emblème des naissances ...

En mars, c'est le mois des naissances, la nature s'éveille, les fleurs s'épanouissent, les arbres bourgeonnent, les jours s'allongent et s'illuminent du soleil salvateur, les animaux se reproduisent et naissent. Cet emblème des naissances valant pour la nature au sens large et le plus noble concerne également notre Fédération Nationale **EquiLiberté**. Quelques soubresauts, dits "réchauffement climatique" font apparaitre quelques modifications structurelles dans le déroulement des saisons et leur représentation ancestrale. Il en est de même pour notre Fédération Nationale **EquiLiberté** pour laquelle le chemin du développement n'est pas toujours linéaire et ceci selon le vœu de chaque Administrateur participant aux débats.

Toutefois, ainsi que l'indique le célèbre adage :

La nature reprend toujours ses droits

Et, comme pour notre Fédération Nationale **EquiLiberté**, le fil conducteur du développement reprend naturellement et structurellement ses droits.

Puisque nous parlons de naissances, c'est celle du Printemps au 20 mars 2016 et les beaux jours, après notre relative léthargie hivernale, nous font rêver et déjà envisager de belles sorties printanières. La belle saison arrivant nous fait déjà penser aux rassemblements estivaux organisés par vous-mêmes, nos associations et aux belles rencontres conviviales ainsi programmées. Pour ceux qui le désirent, ou le pourront, nous envisageons également la réussite en nombre et en qualité du Rassemblement National **EquiLiberté** à St-Aigulin au mois de juillet 2016.

De nouvelles Fédérations Départementales

Puisque nous parlons de naissances, ce sont celles de nos nouvelles Fédérations Départementales **EquiLiberté**, sans oublier celles en gestation et dont l'accouchement est envisagé cette année 2016.

Ce fut primordialement au cours de l'année 2015, celle du Loir et Cher qui sans attendre nous propose, pour le week-end du 8 et 9/10/2016 un rassemblement de deux jours aux environs de Cheverny et son célèbre Château.

EquiLiberté dans les départements
Quatre Numéros EquiLiberté Info

Puis, le 22 janvier 2016 était signé l'acte de naissance pour la Vienne et **EquiLiberté 86**. Une longue période de maternité ou de réflexion a été le fruit d'une collaboration ou d'une coopération exemplaire entre la Fédération des Deux-Sèvres et les adhérents de la Vienne. Une convention entre ces deux entités a d'ailleurs été formalisée et signée afin de poursuivre leur engagement commun. Cette orientation résulte de la nécessité de maintenir les liens antérieurs et, d'autre part de cette perspective politique, dans cette nouvelle grande région "Limousin-Aquitaine-Poitou-Charentes", de pouvoir défendre près des collectivités territoriales, la randonnée équestre en particulier et plus largement les intérêts de la randonnée dans la nature au sens large dans le cadre des compétences telles que définies par la loi NOTRe pour le tourisme et partagées entre la Région et le Département.

Nous nous rappelons également, que sous l'égide de notre Ami Guy Bouillaud trop tôt disparu et créateur de notre Mouvement **EquiLiberté**, l'UDRE ou **EquiLiberté 79** fut le terreau où germa la Fédération Départementale **EquiLiberté 49** dans des conditions similaires à celles de la Vienne.

Plus récemment, le 19 février 2016, ce fut le tour d'EquiLiberté Indre, département dont Châteauroux dans le 36 est chef-lieu, de nous rejoindre dans cette perspective de développement.

Si la gestation durait depuis quelque temps déjà, le nouveau-né va prendre progressivement la mesure des étapes de la vie pour une Fédération Départementale dynamique et nous pensons que ses responsables sauront lui faire respirer l'air vital, gage de son développement attendu.

EquiIberté Info : 4 parutions

Puisque nous parlons de naissances, c'est cette décision prise lors de notre dernier Conseil d'Administration en date du 13 février 2016, à l'instigation de la Commission Communication, de vous faire bénéficier de ce quatrième numéro d'**EquiLiberté Info** dont voici le premier exemplaire. En effet, nos Administrateurs ont estimé que l'information sur la vie de notre Fédération est suffisamment dense, tant du point de vue décisionnel que réglementaire, pour que soit justifiée cette orientation.

Aussi, c'est l'occasion de vous faire profiter des aventures de nos Amis randonneurs au long cours, qui par leurs récits, vous feront profiter et rêver de leurs voyages avec leurs équidés, vous donneront envie de parcourir nos chemins et de les imiter ou tout simplement de les côtoyer pour écouter la narration de leurs aventures.

Bon vent à Tous en cette période printanière favorable aux naissances de projets, de randonnées, de rencontres conviviales

Michel BAZIN . Votre Président

EquiLiberté 86

Un gros potentiel de chemins ...

Si le département de la Vienne est connu pour ses parcs à thème tel que le Futuroscope et, plus récemment, le Center Parcs, on oublie facilement qu'il possède aussi un gros potentiel de chemins de randonnées.

Du sud, avec les vallées de la Gartempe, de L'Anglin et de la Vienne, jusqu'au nord avec la proximité des châteaux de la Loire, il y a matière à satisfaire bien des cavaliers et meneurs amateurs de nature, de bons chemins et de culture. Pourtant, on s'aperçoit très rapidement que la randonnée équestre y est peu développée voir même méconnue.

Des associations

En Vienne, il existe 7 associations de randonneurs équestres. Cinq d'entre elles sont rattachées à **EquiLiberté** dont 3 à **EquiLiberté 79** et depuis longtemps pour certaines d'entre elles.

Ces 5 associations, toutes situées au nord de Poitiers, se sont beaucoup rapprochées ces dernières années et ont eu envie de tout mettre en œuvre pour faire connaître nos circuits et développer notre loisir dans notre département.

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs

EquiLiberté© 86
Fédération départementale

Du pain sur la planche

Notre tâche est immense, nous le savons, mais pas impossible. Nous organisons déjà un grand nombre de rallyes du dimanche qui ont permis à beaucoup de se faire une idée de ce qu'est l'équitation d'extérieur, nous souhaitons maintenant permettre à tous d'aller plus loin en organisant des journées de formation et d'échanges animées par des professionnels ou des randonneurs expérimentés et toute autre action ayant cet objectif. Notre force sera la mutualisation de nos moyens afin d'offrir à notre public des prestations de qualités et afin d'être reconnu par les administrations locales avec lesquelles nous pensons avoir un rôle à jouer.

C'est pourquoi nous avons la joie, aujourd'hui de vous annoncer la naissance de la structure départementale **EquiLiberté 86** le 22 janvier 2016 à Moncontour en présence du représentant d'**EquiLiberté National**, Mr Yves Dumont.

Paulette Rambeau

La Charente-Maritime vous attend

Saint-Aigulin

C'est une commune située à l'extrême sud du Département qui se distingue par la diversité de ses paysages et la richesse de son patrimoine.

Son territoire est formé de forêts de pins maritimes, de vallons, de collines verdoyantes parsemées de cours d'eau, de lacs bleus et de villages aux imposantes maisons de maître.

À pied d'œuvre

DEPUIS 8 MOIS, le Comité d'organisation est à pied d'œuvre pour la préparation de ce rassemblement qui, nous l'espérons sera "un bon cru". Le projet est déjà bien avancé ; que ce soit la location de tivolis, la réservation des traiteurs, la recherche de financeurs (sponsors et subventions des collectivités).

Les circuits de randonnées sont finalisés, le book qui est téléchargeable avec les dossiers d'inscription retrace l'histoire des villages traversés lors des 3 jours de rando.

Une charte

NOUS RESPECTONS LA CHARTE signée entre la Fédération **EquiLiberté National** et **EquiLiberté 17**, Association organisatrice, qu'il s'agisse d'être en dessous des 20 % de bitume sur les circuits ou pour la surface des paddocks et des allées de circulation.

SUR LE SITE : un espace de convivialité avec restauration, buvette, piste de danse, un espace accueillant les exposants et les producteurs locaux.

Des emplacements seront réservés aux groupes importants ainsi qu'à nos bénévoles dont certains resteront à vos côtés pendant tout le séjour.

Côté pratique, sur place : douches et toilettes. Pour vos amis à 4 pattes : douches et rampe d'accès aménagée par la Municipalité pour atteindre en toute sécurité la rivière Dronne qui jouxte le site.

Ne pas oublier

De prendre avec vous vos assurances :
- responsabilité civile pratiquant ou licence,
- votre responsabilité civile propriétaire d'équidé,
- le ou les carnet(s) sanitaire(s) de vos montures

OBLIGATOIRES pour participer au rassemblement.

DES CIRCUITS D'APPROCHE

Ils sont disponibles sur le site equichemins.com.

Nous vous attendons nombreux pour participer à cette 14ème édition. du rassemblement national EquiLiberté

EquiLiberté 17

Par des Randonneurs
Pour les Randonneurs

EquiLiberté© 17
Fédération départementale

Les dossiers d'inscription sont à adresser à Florence HEUZARD (adresse ci-dessous).
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :
« EQUILIBERTE 17 RASSEMBLEMENT ». Un accusé réception vous sera envoyé par mail.
Pour tout renseignement :
https://www.facebook.com/events863074083800514/
mail : Rassemblement2016@yahoo.fr
Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription sur : www.equiliberte17.com
et le renvoyer à notre secrétariat national : Florence HEUZARD – 39 , Launay - 44850 LE CELLIER

Les haltes équestres

Ouvertes à tous

Il y a des nombreux circuits équestres en France, qui couvrent parfois un territoire vaste. Le tracé suit les chemins et petites routes, et nous emmène de gîte en gîte. Chambre d'hôte, ferme équestre, hôtel, gîte d'étape, les endroits où on peut se reposer sont très variés.

Mais il y a une région en France qui nous fournit une alternative. C'est la Haute Saintonge, où une randonnée avec des arrêts en Haltes Equestres est possible. Ces haltes sont aménagées sur des terrains publics, avec le soutien de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge. Elles permettent le voyage à cheval en autonomie complète, sans avoir le souci d'où planter la tente le soir. Elles sont ouvertes à tout le monde pour un bivouac d'une nuit. Il y a déjà 23 haltes mises en service, d'autres sont en cours de projet.

Les haltes équestres vous attendent pour un repos agréable, souvent au bord d'un étang, comme par exemple à St Simon de Bordes et Chepniers.

Parfois il y a un ruisseau ou une rivière qui coule pas loin, par exemple à Leoville ou La Barde.

À Messac, et à Montendre, en été, vous avez même la piscine municipale à votre porte. Et à Port Maubert, il se trouve dans le port pittoresque au bord des rives de la Gironde.

Quelques haltes se trouvent placés en plein forêt. D'autres se trouvent près du centre d'un petit bourg, avec parfois un restaurant, un café, une épicerie ou une boulangerie à quelques mètres.

La distance entre deux haltes est très variable, de 4 kms jusqu'à 39 kms. Mais la plupart sont distantes d'environ 25 kms.

Une halte équestre est composée d'un abri et d'un terrain autour. L'abri est assez spacieux, fabriqué en bois, avec une toiture en tuiles romanes. Il est d'environ 5x4 m, fermé sur 2 cotés, et doté d'une barre d'attache. Le sol est naturel, c'est de la terre ou du sable. Un point d'eau se trouve toujours à proximité, un étang, un ruisseau ou un robinet. Il y a des tables de pique-nique pour vous assurer un minimum de confort. Toutes les haltes sont accessibles pour les véhicules suiveurs.

Pour les chevaux, il faudra prévoir les clôtures, et leur nourriture. Une barre d'attache est disponible d'office. Souvent il y a des arbres qui permettent l'installation d'une ligne d'attache.

Certaines haltes permettent le pâturage, après l'installation de votre paddock, mais ce n'est pas partout le cas. Bien sûr, aucun ravitaillement pour les chevaux est prévu.

Randonner à cheval en profitant de ces installations peut être une excellente préparation pour des cavaliers qui veulent se lancer dans l'aventure du voyage à cheval. Pour des équipes plus grandes, avec l'intendance qui suit, le plaisir du camping est au rendez-vous. Et quel bonheur de se trouver à coté de son cheval jour et nuit. Le rêve de tout randonneur à cheval.

Pour avoir un aperçu des itinéraires qui relient les haltes, rendez-vous sur **EquiChemins** département 17, les tracés sont intitulés : 1000 kms en Haute Saintonge.

Deux chemins d'approche vers le Rassemblement 2016 empruntent également ces chemins en passant par plusieurs de ces haltes. Les coordonnées gps des Haltes Equestres, ainsi que les numéros de téléphone des mairies sont disponibles dans le fichier joint à ces itinéraires.

Martine Bormans

Devenez Relais Amis ÉquiLiberté

Il s'agit d'un service utile pour les randonneurs équestres en particulier et vous porterez ainsi, au-delà du service rendu, les valeurs de la Fédération Nationale **EquiLiberté**. Vous matérialiserez votre engagement par une adhésion à **EquiLiberté** soit en tant que randonneur vous-même, soit en tant qu'hébergeur en faveur de nos adhérents itinérants.

En 2016, il a semblé utile de souligner l'intérêt d'une telle démarche d'adhésion à notre Fédération Nationale **EquiLiberté**. Au cours de cette année 2015, **EquiLiberté** a été sensibilisé aux éventuels sinistres qui pourraient survenir lorsque vous rendez ce service d'accueil gratuit aux randonneurs équestres.

EquiLiberté a le souci de préserver vos intérêts et d'éviter toute tracasserie administrative ou financière dans une telle circonstance.

À cet effet, avec l'aide de nos avocats et juristes, EquiLiberté vous propose un document à compléter par le propriétaire des équipements et le gardien des animaux soit le randonneur équestre.

Celui-ci, intitulé "prêt d'installations à titre gracieux", est destiné à protéger juridiquement le prestataire "Relais Amis" qui met gratuitement à disposition ses installations et prés afin de favoriser les pauses et repos de nos Amis randonneurs équestres.

Pour tout complément d'information ou pour obtenir le document "prêt d'installations à titre gracieux", vous pouvez contacter Martine Bormans martine.bormans@orange.fr

Relais-Amis
EquiLiberté©

L'ATPV en Argentine

Les sentiers des Incas

Le 1er août, 15 adhérents de l'association partent de Val d'Izé à 8h du matin, décollent de Paris, passent par Madrid et Buenos Aires pour arriver à Salta, ville située au nord-ouest de l'Argentine, au pied de la Cordillère des Andes. Nous emprunterons "les sentiers des Incas", circuit organisé par Eduardo Finkel de Pioneros. Nous commençons par 4 jours à cheval suivis d'une journée de repos qui nous permet de visiter le village où nous avons dormi.

Nous repartons à cheval pendant 5 jours avant de retrouver Salta et faire deux jours de tourisme.

Nous retrouvons nos chevaux à Amblayo pour suivre les pistes de la vallée de Los Colorados et celle del Tonco, franchissant cols, empruntant montées et descentes parfois vertigineuses.

Mercredi 19 août nous chevauchons jusqu'à Seclantas et disons adieu à nos super montures.

Nous finissons notre séjour en Argentine par une visite de bodegas et par les chutes d'Iguazu…

Dans la nuit du 23 et 24 août, nous retrouvons le sol français, la tête pleine d'images.

Quatre mois après, pêle-mêle, quels sont les souvenirs les plus forts ?

- La magnificence des massifs montagneux
- La palette de couleurs proposées par la roche de ces massifs
- Les lieux traversés ou visités : Isonza, Amblayo, Ayuso, Tilcara, Purmamarca, Séclantas, Puente Morales, le Parc National des Cardones, les vallées calchaquies, le désert de sel…
- Les cactus gigantesques, leur bois utilisé pour la charpente, les meubles…
- La résistance, le calme, la sûreté des pieds de nos criollos
- La rusticité de certains campements
- Le froid de certaines soirées
- Damien et Delphin les deux gauchos qui nous ont guidés à travers ces paysages grandioses
- Eduardo le responsable équestre qui a très bien organisé ce séjour.
- La beauté des chutes d'Iguazu

Mais notre Président rêve déjà de la prochaine destination. Dans trois ans ???

L'ATPV

Contrat de pension verbal

Délai de préavis ?

Dans l'hypothèse d'un contrat de pension verbal d'un équidé et de sa résiliation par le propriétaire, celui-ci se doit-il de respecter un délai de préavis ?

Voilà une question tout à fait pratique à laquelle la Cour de Cassation prise en sa 1ère Chambre Civile a apporté réponse par un Arrêt de principe du 11 mai 2014.

Les faits se résumaient ainsi :

"Monsieur X a mis son cheval en pension dans une écurie. Monsieur X a vendu son cheval puis en a acquis un autre qu'il a également placé en pension dans la même écurie, à la place du précédent. A la fin du mois d'août 2011, Monsieur X a décidé de retirer son cheval et de quitter cette écurie. Il a réglé les factures de pensions jusqu'à la date du départ de l'animal. Un contrat de pension écrit avait été conclu entre l'écurie et le propriétaire du cheval mais celui-ci concernait le premier cheval. Concernant le second cheval, aucun contrat de pension écrit n'existait.

L'écurie a réclamé au propriétaire du cheval le paiement d'un préavis alors que ce dernier estimait qu'en l'absence de délai de préavis prévu dans un contrat écrit, il n'était pas tenu d'en respecter un, dont la durée d'ailleurs n'avait et pour cause pas été prévue par écrit".

La Cour de Cassation répond en ses termes : "Monsieur X devait observer un délai de prévenance pour résilier le contrat verbal et retirer son cheval, conformément aux usages de la profession et à la bonne foi contractuelle".

Voilà une décision de principe fort intéressante dans un milieu qui est celui du cheval au sens large où l'on sait que la plume et l'écrit sont quasi inexistants !

De cette décision, il convient de retenir que la Cour de Cassation a affirmé qu'un contrat de pension à durée indéterminée, c'est-à-dire un contrat de dépôt fût-il verbal, ne peut être rompu unilatéralement qu'après avoir respecté un délai de préavis "d'une durée raisonnable".

Cette solution trouve aisément sa justification puisqu'elle est motivée tant par un intérêt pratique que par des considérations financières.

Prendre ses dispositions

Ce principe permet au bénéficiaire du préavis, l'écurie ou le particulier qui reçoit l'équidé en pension, de bénéficier d'un préavis soit d'un certain délai, pour prendre ses dispositions avant l'expiration du contrat.

L'existence d'un préavis est d'ailleurs omniprésente dans les autres domaines du droit.

L'équidé qui quitte sa pension doit respecter un préavis tout comme le locataire qui quitte le logement qui lui est donné à bail, doit de la même façon respecter un délai de préavis qui peut être, suivant les circonstances, de trois à un mois.

Ce parallèle rapproche encore une fois l'équidé de l'être humain.

Seule la preuve d'une justification à cette résiliation unilatérale sans préavis permet à une partie de sortir du contrat sans avoir à respecter un quelconque délai de prévenance.

Ainsi, si le contrat peut être rompu sans respecter un délai de préavis, c'est uniquement à la condition que le cocontractant en l'espèce celui qui reçoit l'équidé en pension, ait à ce point manqué à ses obligations que sa faute justifie la rupture brutale de la relation contractuelle.

Cette faute pouvant justifier la rupture brutale de la relation contractuelle et donc la résiliation du contrat de pension sans préavis, pourrait être un défaut de surveillance, d'entretien ou de soins apportés à l'équidé.

C'est donc dans les seules hypothèses de fautes commises par celui qui reçoit l'équidé en pension que le contrat de pension peut être résilié sans préavis.

Encore une fois, une telle décision est importante dans la mesure où la pratique des professionnels « du monde du cheval » se dispense bien souvent, voire trop souvent, de la rédaction d'un écrit pour encadrer leurs relations contractuelles.

Cet Arrêt à vocation à moraliser les relations entre les parties, en les incitant à ne pas prendre pour prétexte l'absence d'écrit pour justifier de la soudaineté de la rupture du contrat.

Cet Arrêt, comme les autres connus dans la même matière, n'a, pour autant, pas précisé la durée du préavis applicable, renvoyant sur ce point à la notion de durée raisonnable et des usages en la matière.

Où se situe la raison ? ... au fait celle du cavalier ou de son équidé ?

Réf. Arrêt 1ère Chambre Civile Cour de Cassation 11 mars 2014 – Société AB STABLES /LACHKAR).

Isabelle AUDUREAU ROUSSELOT
Avocat au Barreau des Deux-Sèvres

L'espace loisirs de l'IGN

Une nouvelle offre

Il me semble important de prendre connaissance de l'offre de l'IGN.

Le mieux est de commencer par ce lien http://www.ign.fr/publications-de-l-ign/espace-loisirs/Prez_Espace_Loisirs.pdf qui est une excellente présentation des services offerts.

Même si ce site semble faire doublon avec EquiChemins, il n'est pas pour moi concurrent mais complémentaire. Nous apportons en effet des services qu'il ne peut offrir actuellement (liste des Relais Amis et surtout référents toujours disponibles pour informer et conseiller).

D'autre part nous avons le seul site uniquement équestre.

Par contre IGN nous permettrait d'être référencés parmi les fédérations importantes et offre des services intéressants, avec une visibilité beaucoup plus grande grâce à un espace personnalisable et surtout des services à la carte. On peut par exemple obtenir une carte personnalisée englobant exactement un ou plusieurs circuits.

Enfin grâce à la publication sur l'espace loisirs nos circuits bénéficient d'une garantie sur le droit de la propriété des données. Je rappelle que, même si les chemins appartiennent à tout le monde, les circuits font partie des « créations de l'esprit » et ne peuvent être « pillés ».

Ainsi l'un de nos adhérents a du démontrer que les circuits qu'il mettait sur EquiChemins étaient antérieurs à la création du CDTE qui en revendiquait la paternité.

Avec l'IGN, plus de problème !

Avec l'IGN, plus de problème de ce genre!

Lorsque vous aurez vu la présentation, cliquez sur le lien suivant http://espaceloisirs.ign.fr/fr/parcours qui vous permettra d'accéder aux parcours déjà inscrits.

Personnellement les outils de traçage mis à disposition me semblent pour l'instant trop simplistes et je préfère de beaucoup tracer sur un logiciel de cartographie ou EquiChemins ou encore géoportail et importer ensuite.

Bernard Dupuis

Lieux de détention des équidés

Les propriétaires amateurs d'équidés ont conscience du besoin de réglementation, en particulier pour éviter les épidémies.

Ils se sont donc prêtés de bonne grâce à l'identification des animaux et au recensement des lieux de détention.

Mais les exigences de l'IFCE semblent disproportionnées par rapport aux intentions de la commission européenne et n'avoir pris en compte que la situation des professionnels sans considérer les contraintes imposées à de simples particuliers. En effet l'étude de la directive n° 96/23/CE du 29 avril 1996 montre à l'évidence que sont visés les seuls animaux d'exploitation avec mise sur le marché de leurs produits.

D'ailleurs la législation française prévoyait déjà explicitement que soient exclus de ce contrôle les animaux, quels qu'ils soient, destinés à la consommation personnelle. Les caractéristiques étant les mêmes (non mise sur le marché de la consommation) je pense qu'on pourrait y inclure les animaux de compagnie dont la définition est donnée par l'article 214-16 du code rural (tout animal détenu ou destiné à être détenu par l'homme pour son agrément).

De son côté le décret 2010-865 du 23/07/2010 ne fait état pour les détenteurs d'équidés que de la déclaration de détention et lieux de stationnement.

De même l'article L 234-1 du code rural ne fait obligation de la tenue de registre d'élevage qu'aux détenteurs d'animaux dont la chair doit être cédée en vue d'alimentation.

Il semble donc que l'IFCE ait appliqué sans distinction, à tous les détenteurs d'équidés ,les obligations légales imposées aux seuls professionnels de l'élevage.

L'application sans nuances des directives du guide (qui est une simple interprétation et n'a pas force de loi) à l'usage de tous les détenteurs d'équidés risque d'entraîner de graves perturbations dans le développement du tourisme équestre. En effet nombre de randonneurs et d'hébergeurs ou relais-amis risquent d'être découragés par la complexité des mesures envisagées.

D'autre part toute randonnée, tout rassemblement équestre serait potentiellement condamné.

Devra-t-on par exemple déclarer l'endroit d'une pause décidée le matin même ou inscrire les 100 ou 150 chevaux réunis pour une journée ?

Et lorsqu'on croise sur un chemin d'autres cavaliers, devra-t-on le signaler au cas où une contagion serait possible ?

Le dernier rapport de la cour des comptes remet en question la pérennité de l'IFCE.

Il est donc compréhensible que celle-ci ressente l'urgence de démontrer sa légitimité. Encore faudrait-il que ce faisant, elle ne se prive pas d'une partie majeure de son domaine de compétence en décourageant les cavaliers-propriétaires.

Bernard Dupuis

ASSUREZ-VOUS = RASSUREZ-VOUS

La couverture des risques de ses adhérents est, depuis longtemps, une préoccupation majeure d'EquiLiberté. C'est pourquoi, outre le contrat groupe qui couvre votre Responsabilité Civile et celle de vos chevaux, nous vous proposons, dorénavant, des polices pour assurer certains de vos dommages.

L'assistance au transport

L'Assistance, lors du transport d'équidés, est une question récurrente, lors de nos rencontres et nos réunions.

Vous l'ignorez, sans doute, mais les contrats d'assurance des véhicules porteurs et/ou tracteurs, ne couvrent que très rarement et, quand c'est le cas, de façon incomplète, ces risques ou sont souvent inefficaces, car ce type d'assistance nécessite un réseau spécifique et des moyens adaptés.

Après d'intenses recherches, nous sommes en mesure de vous proposer des formules qui permettent de prendre en charge :

- soit votre cheval quelque soit le véhicule dans lequel il est transporté,
- soit votre véhicule et les chevaux qu'il transporte, qu'ils vous appartiennent ou non.

L'assurance Van et Remorque

Les avantages d'une assurance indépendante pour votre Van sont :

- il est assuré quelque soit le véhicule tracteur ;
- s'il cause des dommages, cela n'aura pas d'influence sur votre bonus ;
- vous pouvez couvrir les dommages subis par le van lui-même et de son contenu, si vous choisissez l'option «Tous Risques.

L'assurance Mortalité, Invalidité et Frais Vétérinaires

Est-il vraiment indispensable d'ajouter à la peine des soucis financiers ?

De nombreuses options sont à votre disposition pour garantir, au moins partiellement, ces frais souvent exorbitants.

L'assurance Tous Risques Attelage

Quoi de plus rageant que d'accrocher une souche cachée lors d'une promenade en calèche sur un sentier forestier ? En plus, cela peut coûter cher !

Cette garantie ne vous évitera pas de rentrer à pied, s'il y a lieu, mais elle vous permettra une indemnisation, vous évitant de bricoler, vous-même la réparation, avec les risques que cela comporte, si vous n'êtes pas professionnel.

Pour plus d'informations sur ces garanties et les modalités de souscription, rendez-vous sur le site : www.equiliberte.org onglet "LES INFOS PRATIQUES", rubrique "Les Assurances", sous-rubrique "Assurances spécifiques". Si vous ne disposez pas de connexion Internet, vous pouvez demander ces informations par courrier, en précisant vos nom, prénom, adresse complète et la ou les garanties désirées à :

Rémy Guillon, Assurances EquiLiberté, 91 rue Chanzy, 24000 PÉRIGUEUX.

La carte d'adhésion est disponible sur le site equiliberte.org

Si vous êtes déjà adhérent, vous pouvez en effectuer le renouvellement

Pour s'inscrire sur le site et régler votre adhésion par internet

- **Pas besoin de créer un compte paypal pour régler son adhésion par paypal**
- **Identifiant et code - mode de fonctionnement : un compte a été créé à votre nom sur le site d'EquiLiberté.**

Vous pouvez y imprimer votre carte et trouver diverses informations.

Vous pouvez bien entendu adhérer aussi à partir du bulletin d'adhésion papier

Tarifs

Individuels : sans changement

Associations : 32 € Sans assurance RC : pas de conditions

Avec assurance RC : 5 adhérents et non plus 5 avec RC *

Conditions assouplies pour les petites associations ou naissantes

** RC : Responsabilité Civile . RCPE : Responsabilité Civile Propriétaire Equidé*

Le site equiliberte.org avec 148 712 visites et 3 275 155 pages vues depuis 1 an

(nous tenons les comptages officiels à votre disposition)

N'hésitez pas à profiter de nos supports !

Contactez : Michel Bazin par mail : m.bazin@equiliberte.org ou par téléphone : 05 49 81 64 23

Vous changez d'adresse ? De responsables ? ou autres modifications ?

Votre association vient de connaître des changements? Nouveaux membres de bureau, nouvelle adressse, nouveau mail, nouveau site internet ou nouveaux contacts téléphoniques ? N'oubliez pas de modifier votre "profil" internet ou de nous indiquer ces modifications.

Pour toute actualisation, merci de contacter notre secrétariat :

Florence HEUZARD

secretariat@equiliberte.org

tél : 02 40 50 72 16

Fédération Equiliberté Association loi 1901. Déclaration 20.04.2004 . Modifiée le 05.01.2015 à Bressuires 79 . N°ISSN : 2274-8245

siège social : 13 rue du Vieux Moulin . 79700 Saint Aubin de Baubigné

Journal gratuit Imprimé par IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE